

AGENDA 2025-2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Mot de la direction	2
Présentation de l'école de Touraine	3
Heures d'ouvertures et service de garde	4
Mesures de sécurité	5
Services aux élèves	8
Les interdits.....	9
Code de vie de l'école de Touraine.....	10
Les procédures d'intervention disciplinaire.....	12
Annexe A (Billet – Bon coup !).....	15
Annexe B (Billet de communication)	15
Étapes de résolution de conflits	16
J'ai un conflit... Qu'est-ce que je fais ?.....	17
Annexe C (Fiche de manquement majeur)	18
Annexe D (Formulaire de consentement de publication)	19
Annexe E (Autorisation parentale annuelle pour les déplacements dans le quartier).....	20
Annexe F (Code d'éthique-Prêt de matériel informatique).....	21
Annexe G (Thermomètre vestimentaire)	22

MOT DE LA DIRECTION

Cher élève,

C'est avec un immense plaisir que nous te souhaitons la bienvenue à l'école de Touraine. Nous espérons que ton milieu scolaire te permettra de t'épanouir pleinement afin de créer de bons liens avec tes camarades. Pour y arriver, tu pourras compter sur tout le personnel de l'équipe de l'école.

Tout au long de la nouvelle année scolaire, des activités d'apprentissage stimulantes et variées te seront proposées pour contribuer à ton plein développement.

C'est dans la **bienveillance**, l'**engagement** et la **collaboration** que nous travaillerons avec toi au quotidien pour assurer ta réussite scolaire.

Pour que nous passions tous ensemble une belle année, tu devras respecter les règles du code de vie de l'école et fournir tous les efforts nécessaires à ta réussite.

Nous te souhaitons une excellente année scolaire remplie de succès!

La direction

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE TOURAINE

INTRODUCTION

L'école de Touraine est une école publique d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire qui fait partie du Centre de service scolaire des Draveurs.

PROJET ÉDUCATIF (ORIENTATIONS)

La mission de notre projet éducatif est : *Ensemble, faisons la différence un sourire à la fois.*

Nos trois valeurs sont :

- Bienveillance : Je fais preuve d'empathie, en me respectant, en respectant les autres, ainsi que mon environnement.
- Engagement : Je m'investis dans mon travail, je fournis des efforts et j'apprends de mes erreurs.
- Collaboration : Je suis ouvert aux autres en écoutant activement et en m'engageant dans une démarche de partage et d'entraide.

Notre vision : L'école de Touraine est un milieu équitable où les élèves et le personnel s'épanouissent dans un environnement sécurisant et harmonieux. À notre école, nous valorisons le plein potentiel des élèves pour qu'ils développent les compétences nécessaires à leur réussite et à leur intégration dans la société.

Vous pouvez consulter notre projet éducatif sur le site de l'école à l'adresse suivante <https://www.cssd.gouv.qc.ca/detouraine>, sous l'onglet « Priorités stratégiques ».

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET PERSONNEL DE L'ÉCOLE

La liste des membres du conseil d'établissement et du personnel de l'école se retrouve sur le site web de l'école (<https://www.cssd.gouv.qc.ca/detouraine>).

Nous vous invitons également à visiter notre site web afin d'y retrouver diverses informations importantes concernant l'école.

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'ÉCOLE

Secrétariat : De 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Téléphone : 819 568-4331, poste 0

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Précolaire	
<i>Surveillance</i>	8 h 00
<i>Accueil</i>	8 h 10
<i>Début des classes</i>	8 h 15
<i>Dîner</i>	11 h 40
<i>Surveillance</i>	13 h 00
<i>Accueil</i>	13 h 05
<i>Début des classes</i>	13 h 10
<i>Fin des classes</i>	14 h 38
<i>Déplacement</i>	14 h 38 à 14 h 43

Primaire	
<i>Surveillance</i>	8 h 00
<i>Accueil</i>	8 h 10
<i>Début des classes</i>	8 h 15
<i>Récréation</i>	10 h 18
<i>Dîner</i>	11 h 40
<i>Surveillance</i>	13 h 00
<i>Accueil</i>	13 h 05
<i>Début des classes</i>	13 h 10
<i>Récréation</i>	14 h 13
<i>Accueil</i>	14 h 28
<i>Début des classes</i>	14 h 30
<i>Fin des classes</i>	15 h 35
<i>Fin de la surveillance</i>	15 h 45

SERVICE DE GARDE DE TOURAINE

Technicienne au service de garde : Mme Nathalie Lanthier

Téléphone: 819 568-4331, poste 1

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

Période	Horaire
Matin	7 h 00 à 8 h
Midi	11 h 40 à 13 h 00
Soir	14 h 43 à 17 h 30 (Précolaire) 15 h 35 à 17 h 30 (Primaire)

MESURES DE SÉCURITÉ

DÉPLACEMENT DANS L'ÉCOLE

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent se présenter au secrétariat, **en tout temps**.

ARRIVÉE DES ÉLÈVES LE MATIN ET LE MIDI

DÉPART DES ÉLÈVES

Afin d'assurer la sécurité des élèves, les heures d'arrivée dans la cour doivent être respectées.

Les heures de surveillances dans la cour sont les suivantes :

Préscolaire et primaire : 8 h 00 à 8 h 10 et de 13 h 00 à 13 h 05.

Afin d'assurer la sécurité des élèves, à la fin des classes, les élèves doivent immédiatement quitter la cour d'école et se rendre à la maison. Ils peuvent revenir dans la cour d'école seulement après les heures du service de garde, soit à 17 h 30.

ASSIDUITÉ

ABSENCE, RETARD ET DÉPART DURANT LE TEMPS DE CLASSE)

Absence et retard – La secrétaire doit être informée en tout temps par téléphone au (819) 568-4331, poste 2 ou par le Mozaïk Portail Parents. L'enseignant doit être avisé par écrit de l'absence ou du retard de l'élève lorsque celui-ci est prévisible (ex. : rendez-vous chez le médecin). Pour les élèves transportés en berline, le parent doit aviser le transporteur.

Retards - L'élève doit se présenter au secrétariat pour nous avertir de son arrivée.

Départ durant le temps de classe - Lorsqu'un élève doit quitter l'école, les parents doivent obligatoirement se présenter au secrétariat.

Fugue - Pour une raison ou une autre, lorsqu'un élève quitte l'école sans permission, l'école en informe immédiatement les parents et prend avec eux les mesures qui s'imposent. L'école demande l'assistance du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) afin d'assurer au maximum la sécurité de l'élève.

Voyage, tournoi et autres - Lorsqu'un élève s'absente pour un voyage, l'enseignant **n'est pas tenu** de remettre des travaux scolaires avant son départ. Si possible, les travaux non faits durant l'absence de l'élève seront remis au détenteur de l'autorité parentale à son retour.

TRANSPORT À L'ÉCOLE

Votre enfant peut utiliser sa bicyclette pour venir à l'école. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de bris, de vandalisme ou de vol.

Important :

Les parents qui amènent leur enfant en voiture doivent en tout temps utiliser les zones d'arrêt prévues dans la rue durant les heures permises. **Il est strictement interdit d'utiliser le stationnement des employés.** De plus, les parents qui viennent chercher l'élève transporté par autobus ou par berline doivent obligatoirement se présenter au secrétariat.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'élève doit avoir une tenue vestimentaire adéquate et décente en tout temps. Celui-ci doit avoir deux paires de chaussures, une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.

Les chandails et les chemises doivent couvrir le haut du corps en cachant le ventre et le dos. Le short mi-cuisse est accepté.

Pour le cours d'éducation physique, le port d'espadrilles d'intérieur avec des semelles qui ne marquent pas est **obligatoire**.

De plus, il est important d'habiller les enfants selon la température prévue. Ce n'est que lors de pluies abondantes et de froids excessifs que nous les gardons à l'intérieur (-27⁰ C avec l'indice de refroidissement éolien, informations provenant d'Environnement Canada).

Vous trouverez à l'**annexe G** un outil donnant des exemples de tenue vestimentaire selon la température.

Les vêtements et les accessoires suivants sont interdits à l'école :

- les camisoles à bretelles spaghetti ou tube (les épaules, le dos et le ventre doivent en tout temps être recouverts);
- les pantalons qui descendent très bas sur les hanches;
- jupes très courtes et shorts très courts (La limite acceptable pour la longueur des jupes et des shorts est à mi-cuisse);
- tout vêtement qui laisse voir les sous-vêtements;
- tout vêtement à caractère violent et/ou associé à un groupe (« gang »);
- les bijoux (ex: perçage corporel) et accessoires pouvant compromettre la sécurité des élèves.

En cas de non-respect, des mesures seront mises en place afin de corriger la situation.

SAINE ALIMENTATION

En lien avec la politique sur la saine alimentation du Centre de services scolaire des Draveurs, l'école incite fortement l'élève à apporter un dîner et une collation santé. Dans le but d'avoir une alimentation saine, une bonne santé dentaire et un meilleur contrôle des allergies alimentaires, voici nos recommandations : fruits, légumes, yogourt et fromage.

Considérant la présence d'allergies sévères à l'école, nous recommandons fortement de ne pas envoyer d'aliments contenant des arachides ou des noix à l'école.

CONDITIONS MÉDICALES

Maladie contagieuse : Lorsqu'une maladie contagieuse est constatée par les parents, il est important de le signaler à l'école. Selon les recommandations de la santé publique, il est possible que votre enfant doive demeurer à la maison.

Médicaments : Seuls les médicaments prescrits seront administrés à l'école. Ceux-ci devront se trouver dans le contenant original avec la posologie. Un formulaire d'autorisation disponible au secrétariat, au service de garde ou sur le site de l'école devra être complété et signé par le détenteur de l'autorité parentale.

Blessure : En cas de blessure, un membre du personnel prodigue les premiers soins, selon les limites de ses compétences. Lors d'une blessure grave, le détenteur de l'autorité parentale est avisé systématiquement. S'il y a une urgence, l'élève est transporté à l'hôpital soit en taxi, soit en ambulance selon le cas, aux frais du parent. Pour toute blessure importante, un rapport d'accident est rempli et signé par l'intervenant qui assure le suivi.

Allergies sévères : Le détenteur de l'autorité parentale a la responsabilité d'avertir l'école si son enfant a des allergies sévères qui peuvent créer une situation de choc anaphylactique nécessitant des soins d'urgence spéciaux. (Fiche santé)

Restrictions médicales : Si votre enfant est trop malade pour sortir aux récréations, nous vous demandons qu'il prolonge sa convalescence à la maison.

Lors d'une blessure majeure ou une opération qui nécessite le retrait de votre enfant des récréations, veuillez en informer son titulaire.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Selon le type de sorties éducatives, les parents accompagnateurs doivent compléter un formulaire d'antécédents judiciaires.

FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE

Pour des motifs exceptionnels, l'école pourrait être fermée en cours de journée. Dans un tel cas, nous communiquerons avec l'une des personnes responsables identifiées sur la fiche d'urgence de votre enfant. Si nous devons quitter le territoire de l'école, nous nous dirigerons au 30, rue de Savoie (ancienne édifice George-Étienne Cartier).

SUSPENSION DU TRANSPORT ET/OU DES COURS

Dans des situations climatiques difficiles, il peut y avoir suspension du transport. Il est possible qu'il y ait aussi suspension des cours dans des cas de situation d'urgence. Dans ces deux cas, un message sera inscrit sur le site du Centre de services scolaire des Draveurs (<https://www.cssd.gouv.qc.ca>). Lorsque c'est possible, un message sera également enregistré dans la boîte vocale de l'école et envoyé par courriel aux parents.

SERVICES AUX ÉLÈVES

BRIGADE SCOLAIRE

Chaque année, une brigade scolaire formée d'un groupe d'élèves et d'adultes est mise sur pied pour aider à assurer la sécurité des écoliers. En collaboration avec l'école, cette brigade est supervisée par le Service de police de la Ville de Gatineau.

SERVICES DE SOUTIEN

Des services tels que la récupération, l'orthopédagogie et le centre d'aide sont offerts à certains élèves pour assurer leur réussite scolaire.

Lorsque les intervenants scolaires reçoivent de la part de professionnels (psychologue, orthophoniste, médecin ou autres), un questionnaire à remplir sur le cheminement de votre enfant, l'intervenant retournera celui-ci directement aux professionnels dans un délai minimal de 10 jours ouvrables. Le détenteur de l'autorité parentale devra fournir les coordonnées du professionnel.

SERVICE DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Des mesures pour les élèves non-francophones peuvent être offertes à ceux qui répondent aux critères d'admission à ce service.

BIBLIOTHÈQUE

L'élève a la possibilité d'emprunter des livres à l'école, et il en a la responsabilité. Tout bris ou perte d'un livre devra être remboursé.

INFORMATIQUE

L'école met à la disposition des élèves des portables qu'ils utiliseront en respectant les règles établies. À cette fin, nous vous demandons de signer le code d'éthique du numérique. (voir ANNEXE F).

SERVICE DE GARDE

L'élève doit être inscrit pour bénéficier du service de garde. Le service peut être offert de façon régulière, sporadique, en dépannage ou pour les journées pédagogiques.

LES INTERDITS

TRANSPORT À L'ÉCOLE

Selon les règles de la sécurité routière, il est interdit d'utiliser les moyens de transport suivants : planche à roulettes, trottinette et patins à roues alignées pour se rendre à l'école et retourner à la maison.

OBJETS INTERDITS À L'ÉCOLE

Les objets suivants sont interdits en tout temps et seront confisqués immédiatement (incluant sur le terrain de l'école). De plus, le parent devra venir les récupérer au secrétariat.

Objets interdits :

- appareils électroniques, cellulaires et montres intelligentes;
- objets jugés dangereux (ex : bâton de baseball, allumettes, briquet, etc.);
- cartes ou objets à échanger;
- tout objet jugé inapproprié.

Chers parents,

C'est avec beaucoup de fierté que le personnel de l'école de Touraine vous présente son code de vie qui s'adresse aux élèves.

Cette démarche d'encadrement proposée vise une approche éducative qui encourage les comportements adéquats. L'objectif est d'aider les élèves à prendre conscience de leur comportement inadéquat et de les supporter dans leur recherche de solutions.

Les enseignants ont le droit d'enseigner et les élèves ont le droit d'apprendre dans un climat calme et harmonieux. Pour cette raison, les règles suivantes existent pour en permettre la réalisation.

DÉCLARATION DE PRINCIPES POUR PRÉVENIR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

À l'école de Touraine, nous nous engageons à promouvoir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. À notre école, la violence sous toutes ses formes et l'intimidation ne sont jamais tolérées. Celles-ci sont prises au sérieux et traitées selon le protocole établi par l'école et en fonction de la gravité.

Nous sommes ouverts et respectueux des différences et chacun a sa place. Nos intervenants s'engagent à soutenir les élèves et nous travaillons ensemble à résoudre les conflits de façon pacifique.

Nos valeurs : la bienveillance, l'engagement et la collaboration sont véhiculées par de nombreuses actions posées tout au long de l'année.

INTERVENTION DANS LES CAS D'INTIMIDATION

À la suite de l'adoption de la modification de la Loi 56 sur l'instruction publique, l'école a mis en place un plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Celui-ci est annuellement révisé et approuvé par le conseil d'établissement. Une copie du plan est sur le site de l'école.

Il est important de noter que les gestes d'intimidation sont considérés comme étant graves et pourraient amener à une suspension ou une expulsion de l'école.

Définitions :

1. « **intimidation** » : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

2. « **violence** » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. Les cas qui ne présentent pas ces caractéristiques sont plutôt de l'ordre du conflit ou de l'accident.

3. « Toute **forme de violence** commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont **l'agression sexuelle**. Cette notion s'entend également de **toute autre inconduite** qui se manifeste par des gestes, parole, comportements ou attitudes à **connotation sexuelle non désirée**.

Civilité

Nous encourageons des échanges respectueux entre le personnel de l'école et les familles. Aucune violence, verbale, physique et écrite ne sera tolérée envers les membres de notre personnel.

NOTRE TABLEAU DES VALEURS À RESPECTER

RÈGLES	CE QUE J'Y GAGNE	IMPACTS POSITIFS	INTERVENTIONS ÉDUCATIVES POSSIBLES	MESURES D'AIDE
<p><u>Bienveillance</u> : Je fais preuve d'empathie, en me respectant, en respectant les autres, ainsi que mon environnement.</p> <p><u>Engagement</u> : Je m'investis dans mon travail, je fournis des efforts et j'apprends de mes erreurs.</p> <p><u>Collaboration</u> : Je suis ouvert aux autres en écoutant activement et en m'engageant dans une démarche de partage et d'entraide.</p> <p>Je suis présent et ponctuel à l'école.</p> <p>Je vouvoie le personnel de l'école.</p>	<p>Je vis dans un milieu sécuritaire.</p> <p>Je vis des relations harmonieuses avec mes pairs.</p> <p>J'assure ma sécurité et celle des autres.</p> <p>Je participe positivement à la vie de l'école.</p> <p>Je favorise un climat calme et propice au travail.</p> <p>J'apprends à respecter les différences.</p> <p>Je vis de belles relations.</p> <p>Je favorise ma sécurité et celle des autres.</p> <p>Je développe un lien d'appartenance à ma classe et à mon école.</p> <p>Je favorise mes apprentissages académiques.</p> <p>Je vis dans un endroit propre et agréable.</p> <p>J'ai accès à du matériel en bon état.</p> <p>J'agis d'une façon responsable.</p>	<p>Augmentation de l'estime de soi</p> <p>Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie</p> <p>Fierté personnelle</p> <p>Billet de tirage</p> <p>Billet « Bon coup » (Annexe A)</p> <p>Certificat d'accomplissement</p> <p>Communication positive à l'autorité parentale</p> <p>Congé de devoir</p> <p>Diplôme de renforcement</p> <p>Mot d'encouragement</p> <p>Tableau d'honneur</p> <p>Temps d'informatique libre</p> <p>Temps privilégié avec un adulte significatif</p> <p>Autre privilège accordé</p>	<p>Enseignement explicite des comportements attendus</p> <p>Avertissement verbal</p> <p>Communication à l'autorité parentale (agenda, téléphone, lettre, carnet de route, fiche de manquement majeur) (Annexe B et C), billet de communication</p> <p>Confiscation d'un objet jugé inapproprié</p> <p>Fiche de réflexion</p> <p>Geste réparateur (remplacer le matériel, rendre service)</p> <p>Perte de privilège</p> <p>Rencontre avec l'autorité parentale</p> <p>Reprise du temps perdu</p> <p>Retrait de la classe</p> <p>Suspension à l'interne</p> <p>Suspension à l'externe</p> <p>Système de renforcement</p> <p>Arrêt d'agir (se calmer)</p> <p>Perte de récréation</p>	<p>Accompagnement, par un adulte, de l'élève qui accomplit un geste réparateur</p> <p>Contrat</p> <p>Élaboration d'un P.I.</p> <p>Évaluation des conséquences de ses actes</p> <p>Feuille de route</p> <p>Récréation guidée</p> <p>Rédaction d'un message d'excuses</p> <p>Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes (CSSS, DPJ, SPVG CISSSO)</p> <p>Rencontre avec l'autorité parentale</p> <p>Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne-ressource</p> <p>Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève</p> <p>Suivi avec l'élève</p> <p>Suivi avec l'autorité parentale</p>

LES PROCÉDURES D'INTERVENTION DISCIPLINAIRE

À l'école de Touraine, les écarts de comportement peuvent être gérés selon les procédures de manquements mineurs ou majeurs. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève. L'application des conséquences choisies varie selon la nature, la gravité et la fréquence du manquement observé.

Nous favoriserons la discussion, le rappel des moyens pour résoudre un conflit (liste commune à toute l'école), les gestes réparateurs, le développement du vocabulaire émotionnel (ex. Je n'aime pas ça quand tu...) et des retraits dans des lieux de retour au calme. Il peut cependant y avoir des situations exceptionnelles où des mesures plus importantes seront prises. Des suspensions à l'interne ou à l'externe peuvent être choisies si nous pensons que c'est ce qui sera le plus profitable pour l'enfant ou pour le groupe et le climat de la classe. L'élaboration d'un plan d'intervention peut aussi permettre l'utilisation d'autres moyens et la collaboration d'autres partenaires (CLSC, DPJ, etc.).

Manquements mineurs

Dans le cas de manquements mineurs, comme ceux figurant dans la liste qui suit, l'analyse du geste posé et l'attitude de l'élève seront considérés dans le choix de l'intervention à adopter et des conséquences à donner à l'élève.

Exemples de comportements	
Crier, courir dans les déplacements	Posséder des objets non permis
Défier l'autorité	Bousculer, se tirailler
Faire des jambettes	Endommager le matériel
Lancer des objets de manière inappropriée	Utiliser un langage grossier

Pour tous les manquements mineurs, la procédure sera la suivante :

- L'intervenant inscrit le manquement sur un billet de communication. (ANNEXE B)
- L'intervenant fait un retour sur le comportement et recherche des solutions avec l'élève.
- Le titulaire ou l'intervenant inscrit l'intervention éducative appliquée et la conséquence, s'il y a lieu.
- L'élève fait signer son billet de communication par l'autorité parentale et le rapporte le lendemain

Manquements majeurs

Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique et/ou psychologique d'une personne (violence physique ou verbale) ou un danger pour soi, les autres ou l'environnement.

Exemples de comportements	
- Impolitesse envers l'adulte	- Intimidation
- Refus d'obéir	- Vol
- Violence verbale	- « Taxage »
- Violence physique	- Vandalisme

Pour tous les manquements majeurs, la procédure sera la suivante :

1^{er} incident :

Le nom de l'élève est noté au bureau de la direction. La direction ou l'intervenant(e) rencontre l'élève et fait parvenir un avis écrit au détenteur de l'autorité parentale, signalant l'incident.

L'élève peut être suspendu à l'interne pour la durée d'une période. Selon le cas, il complètera une feuille de réflexion à faire signer par le détenteur de l'autorité parentale. (ANNEXE C)

2^e incident :

La suspension interne peut être d'une demi-journée durant laquelle l'élève devra effectuer des travaux scolaires.

À noter : Lors d'une suspension interne, l'élève qui ne se conforme pas sera retourné à la maison.

3^e incident :

La suspension peut être à l'interne et d'une durée d'une journée.

4^e incident :

La suspension à l'externe d'une durée d'une journée durant laquelle l'élève devra effectuer des travaux scolaires. La mise en place d'un contrat d'engagement pourrait être nécessaire.

La suspension à la maison relève de la direction. Au retour de l'enfant, si nécessaire, il y aura une rencontre avec le détenteur de l'autorité parentale, la direction, l'éducatrice du centre d'aide et l'enseignant(e) titulaire. De plus, l'élève devra remettre ses travaux ainsi que les formulaires signés par le détenteur de l'autorité parentale et présenter des excuses aux personnes concernées s'il y a lieu.

N.B.: Selon la gravité du comportement, la direction se réserve le droit de suspendre un élève sans préavis.

Au besoin, un plan d'intervention peut aussi prévoir d'autres mesures et devra, dans certains cas, inclure un recours à divers services spécialisés notamment de psychologie, de santé, de soutien social ou familial, afin de favoriser une meilleure adaptation à l'école.

Les mêmes règles s'appliquent pour l'élève qui dîne à l'école ou qui fréquente une des périodes du service de garde.

RÈGLES DE CONDUITE DES DÎNEURS

L'élève doit :

- Présenter à son enseignant une autorisation signée par le détenteur de l'autorité parentale pour quitter durant les heures du dîner ou après l'école. L'information sera transmise aux personnes concernées.
- Demeurer dans le local avec son groupe;
- Parler à voix basse dans le local du dîner;
- Apporter ses ustensiles et ses condiments dans sa boîte à goûter.
- Faire le ménage de sa table et s'assurer de la propreté avant de quitter sa place et le local;
- Demeurer toujours à l'intérieur des limites de la cour d'école.

Considérant le risque d'allergies sévères, nous demandons fortement de ne pas envoyer d'aliments contenant des arachides et/ou des noix à l'école (ex. : beurre d'arachide, barres tendres avec noix, etc.). Il est également important de rappeler à votre enfant de ne pas échanger ou partager sa nourriture.

N.B. : L'élève qui n'observe pas ces règles de conduite peut recevoir un billet de communication ou une fiche de manquement majeur, selon la gravité du manquement. Celui-ci devra être signé par le détenteur de l'autorité parentale et retourner à l'école. Si une mauvaise conduite persiste, l'élève peut être suspendu du service des dîneurs ou du service de garde pour une période déterminée par la direction. (ANNEXES B ou C)

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école de Touraine

Signature du détenteur de l'autorité parentale

Signature de l'élève

Billet - Bon coup !

Recto

Verso

Nom de l'élève : _____
Groupe-repère : _____ Date : _____
Intervenant (e) : _____

École Classe
 Service de garde Dîner

Signature du détenteur de l'autorité parentale : _____

Aujourd'hui,

Bienveillance : Je fais preuve d'empathie en me respectant, en respectant les autres ainsi que mon environnement.

Engagement : Je m'investis dans mon travail, je fournis des efforts et j'apprends de mes erreurs.

Collaboration : Je suis ouvert aux autres en écoutant activement et en m'engageant dans une démarche de partage et d'entraide.

Je suis présent et ponctuel à l'école.

Autres : _____

Billet jaune - Billet de communication

Billet de communication

Nom de l'élève : _____ Billet numéro : _____
Groupe : _____ Date : _____
SDG : _____

La règle qui n'a pas été respectée en lien avec les valeurs de l'école est la suivante :

- Bienveillance : Je fais preuve d'empathie en me respectant, en respectant les autres ainsi que mon environnement.
- Engagement : Je m'investis dans mon travail, je fournis des efforts et j'apprends de mes erreurs.
- Collaboration : Je suis ouvert aux autres en écoutant activement et en m'engageant dans une démarche de partage et d'entraide.

Commentaires : _____

Intervention éducative : _____

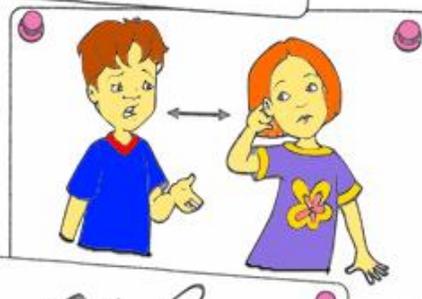
Intervenant : _____
Signature de l'élève : _____
Signature du détenteur de l'autorité parentale : _____

Les 4 étapes pour régler mes conflits

① Se calmer



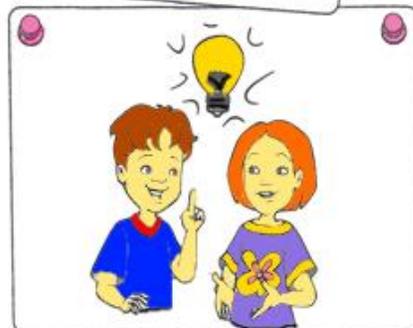
② Se parler
des faits et de nos sentiments



③ Chercher
des solutions possibles



④ Trouver
et s'entendre sur
une solution pacifique



J'ai un conflit.... Qu'est-ce que je fais ?

Les étapes...



1. **Se calmer;**
Je respire, je m'éloigne, je me parle dans ma tête.
2. **Se parler, s'écouter;**
Je dis un message clair, je parle au « JE », je dis comment je me sens, j'écoute l'autre.
3. **Chercher des solutions;**
4. **Trouver et s'entendre sur une solution pacifique.**



Banque de solutions

- Expliquer et écouter
- Faire chacun son tour
- S'éloigner
- Partager
- Tirer au sort
- Changer d'activité
- S'excuser
- Demander de l'aide
- Attendre mon tour
- Faire équipe
- Demander poliment
- Faire une pause
- Écrire
- Réparer
- Faire un compromis



FICHE DE MANQUEMENT MAJEUR

Date : _____

Fiche de manquement : # _____

Madame, Monsieur,

Cette fiche a pour but de vous informer que votre enfant _____, groupe : _____ a eu un comportement inacceptable :

À l'école En classe Au service de garde Au dîner
Agressivité physique Agressivité verbale Intimidation
Impolitesse Vandalisme
Autre : _____

DESCRIPTION DE L'INCIDENT :

CONSÉQUENCE APPLIQUÉE :

Suspension interne d'une période avec fiche de réflexion à compléter
Suspension interne d'une demi-journée avec travaux à compléter
Suspension interne d'une journée avec travaux à compléter
Suspension externe d'une journée avec travaux
Suspension externe d'une journée avec travaux et mise en place d'un contrat
Autres

Date de cette mesure : _____

Date de retour à l'école : _____

Au retour en classe, l'élève :

- doit rencontrer la direction de l'école; doit être accompagné de l'autorité parentale;
- doit remettre les travaux de suspension; doit rencontrer la responsable du service de garde;
- autres : _____

Nous comptons sur votre collaboration afin de corriger rapidement le comportement.

Direction

Intervenant

Signature du détenteur de l'autorité parentale : _____ Date : _____

N.B. Cette feuille, dûment signée, doit être retournée à l'école dès le lendemain

École de Touraine
Année scolaire 2025-2026
Formulaire de consentement de publication

Bonjour,

Votre enfant réalisera au cours de la prochaine année scolaire une multitude d'activités scolaires et parascolaires. Certaines activités méritent qu'on s'y attarde davantage par des reportages et la prise de photos afin de valoriser la réussite de nos élèves par leurs efforts et leur implication favorisant ainsi le développement d'un sentiment d'appartenance, d'estime de soi et de fierté. La diffusion de ces reportages et de ces photos dans le journal de l'école, sur les murs de notre établissement, dans les hebdos régionaux ou encore, sur notre page Web ne peut se faire sans obtenir votre autorisation en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et du *Code civil du Québec*.

Afin de voir les réalisations passées de vos enfants, nous vous invitons à consulter le site à l'adresse suivante www.cssd.gouv.qc.ca/detouraine

Soyez assurés, advenant votre désaccord de diffusion, que ce droit sera respecté.

S.V.P., veuillez nous retourner ce formulaire dûment complété le plus tôt possible.

Nom de l'élève : _____ Groupe : _____

Publications externes (page Web de l'école et médias)	
<input type="checkbox"/> Je suis d'accord pour la publication du <u>nom de mon enfant</u> .	<input type="checkbox"/> Je suis en désaccord.
<input type="checkbox"/> Je suis d'accord pour la publication de la <u>photo de mon enfant</u> .	<input type="checkbox"/> Je suis en désaccord.

Publications internes (babillard, journal scolaire, photo de groupe, etc.)	
<input type="checkbox"/> Je suis d'accord pour la publication du <u>nom de mon enfant</u> .	<input type="checkbox"/> Je suis en désaccord.
<input type="checkbox"/> Je suis d'accord pour la publication de la <u>photo de mon enfant</u> .	<input type="checkbox"/> Je suis en désaccord.
<input type="checkbox"/> Je suis d'accord pour que mon enfant soit sur une photo de groupe	<input type="checkbox"/> Je suis en désaccord

Signature du détenteur de l'autorité parentale : _____

Date : _____

AUTORISATION PARENTALE ANNUELLE POUR LES DÉPLACEMENTS DANS LE QUARTIER

La présente est pour vous demander l'autorisation afin que votre enfant puisse circuler dans le quartier, toujours accompagné d'un membre du personnel de l'école.

Cette autorisation sera valide pour toutes les activités pédagogiques et culturelles prévues pour l'année scolaire 2025-2026 qui auront lieu dans le quartier.

À compléter et à signer



J'accepte que mon enfant _____ se déplace dans le quartier dans le cadre d'activités pédagogiques et culturelles. Je suis conscient que cette autorisation couvre l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.

Signature du détenteur de l'autorité parentale: _____

Code d'éthique Prêt de matériel informatique 1^{re} à la 6^e année

Le code d'éthique nous permet une censure et nous ramène à notre mission éducative :

- Choisir d'éduquer par l'engagement dans le respect d'un code d'éthique;
- Choisir d'éduquer par l'accompagnement des enfants à faire de bons choix;
- Choisir d'éduquer par la supervision des activités stimulantes et enrichissantes.

En tant qu'élève, je m'engage à :

- Manipuler tous les appareils technologiques avec soin;
- Me concentrer sur l'application et la tâche demandée tout au long de l'activité;
- Utiliser un langage approprié;
- Laisser intacts les fonds d'écran (écran verrouillé et d'accueil) des appareils technologiques ainsi que les travaux exécutés par d'autres élèves;
- Dénoncer tout acte inapproprié.

 J'ai lu le code d'éthique et je m'engage à le respecter.

** L'élève qui ne respecte pas le code d'éthique se verra attribuer une conséquence, selon la gravité du geste.*

Signature de l'élève

Signature de l'autorité parentale



Thermomètre vestimentaire



Manteau/veste

Souliers



17°C à
30°C



Short



T-shirt



Souliers/sandales

16°C à
9°C



Tuque



Cache-cou



Mitaines



Manteau d'hiver



Pantalon de neige



Bottes

8°C à
0°C



Tuque



Cache-cou



Mitaines



Manteau



Pantalon mi-saison



Bottes



-1°C à
-15°C

-16°C à
-25°C



Tuque



Cache-cou



Mitaines



Manteau d'hiver



Pantalon de neige
(obligatoire)



Bottes

